



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CA DU 17 AVRIL 2018

Début de la séance : 18h45

Fin de la séance : 19h50

La séance est levée à 19H50, les personnes présentes sont invitées à prendre le verre de l'amitié.

Président de la séance : Mr Rolland THUBERT

Président du CCAS

### **Présents :**

#### **Représentants de l'Administration :**

Président du CCAS : Rolland THUBERT

Vice-président du CCAS : Mr BOFFY

Conseillères municipales : Mme Marie-Claire RIZET

Mme Lise GOMEZ

#### **Représentants de la société civile :**

Mme Stéphanie ROUANET

UNRPA : Mr Joseph NAUDILLON

Mme Fernande SEGURA

Représentante de l'UDAF : Mme BARTHES

Mme Maryse CABRITA

Secrétaire de la séance : Mme Claire TORRENT

Secrétaire du CCAS

### **Absents :**

Mme Claire BARROIS (excusée)

Mme Brigitte SANCHEZ ESCACH

Mme Mireille COURTINES (excusée)

Mme Michèle DUPIN

Mr Le Président remercie les membres du CA d'être présents.

Il constate que le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement.

Mr Le Président souhaite la bienvenue à Mme Maryse CABRITA qui peut apporter beaucoup d'éléments positifs, étant vraiment concernée de près puisqu'elle est elle même bénéficiaire du CCAS. Il laisse la parole à Mr Boffy en soulignant qu'il continue à le soutenir pour l'excellent travail qu'il effectue.

Approbation et vote à l'unanimité de la nomination de Madame Cabrita.

Après lecture du compte rendu du dernier Conseil d'Administration le 14 novembre 2017 par Monsieur le Président, celui-ci est voté à l'unanimité.

Le premier point abordé est l'augmentation des heures contrat pour un agent qui est actuellement à 27,5/35ème. En augmentant son contrat à 28/35ème, cet agent bénéficiera de la CNRACL alors qu'actuellement elle dépend de l'IRCANTEC.

Vote à l'unanimité

Mr Boffy propose : un modèle de délibération ratios promus / promouvables pour saisine du comité technique paritaire par laquelle un agent peut être nommé au grade supérieur au bénéfice de son ancienneté, donc sans passer de concours. Le Centre de Gestion enverra chaque année les agents susceptibles d'évoluer ; cela concerne uniquement les agents titulaires.

Vote à l'unanimité.

Le CCAS propose de prendre une apprentie, le contrat débiterait début septembre 2018.

Vote à l'unanimité.

Mr Boffy détaille les lignes du Compte Administratif 2017, il explique la hausse de la maintenance par rapport au nouveau système informatique mis en place et la réinstallation des logiciels. En ce qui concerne la semaine bleue, celle ci n'est plus subventionnée par le Conseil Départemental, Mr Boffy demandera donc une subvention à la mairie. Il précise également que le repas des aînés ne sera plus pris en charge par le CCAS. Quant aux recettes, elles sont plus importantes que prévues car le tarif fixé pour le CCAS par le Conseil Départemental a augmenté en cours d'année 2017.

Mr le Maire quitte la salle afin que le Compte Administratif soit voté.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

En ce qui concerne le budget primitif Mr Boffy explique que l'horodatage nécessite une budgétisation d'environ 10 000 €, le CCAS ne pouvant faire des investissements, une solution sera envisagée avec le Centre de Gestion. Il apporte des informations sur certaines lignes qui ont été créées : les frais de colloques pour couvrir les déplacements comme le congrès des maires. La ligne : honoraires est prévue en vue d'une procédure disciplinaire qui va être menée contre un agent, les missions sont en fait les déplacements chez les bénéficiaires du Vice Président et de la secrétaire. Les charges de personnel sont en augmentation car il n'y a plus de CAE, donc plus d'aide de l'État. La ligne des arrêts maladie augmente, ceci est dû à l'âge des agents en majorité vers la cinquantaine et qui rencontrent des soucis de santé plus fréquents.

Le Comité des Œuvres Sociales est également une création de ligne, il y a une hausse de la ligne médecine du travail car les arrêts sont en augmentation et qu'une visite médicale a un coût de 120€. La ligne autres frais de gestion est créée pour des personnes en situation d'urgence, c'était un souhait de Mr Sarrahy. La ligne Titres annulés est créée suite à une erreur de gestion sur les contrats aidés et donc une somme qui devra être reversée.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Budget Primitif soit voté.

Le BP 2018 est voté à l'unanimité.

Le compte administratif correspond au compte de gestion.

Mr Boffy félicite Mme Torrent pour son travail, il remercie Mr le Maire pour son soutien depuis qu'il a été nommé.

Mme Rouanet regrette que le CCAS n'ait pas de convention avec la CAF, Mr Boffy précise que le CCAS nécessiterait des auxiliaires de vie, cela impliquerait de travailler 7j/7 et qu'elles soient au moins deux.

Monsieur le Maire laisse le mot de la fin à Mr Naudillon, qui est satisfait et réitère sa confiance dans le CCAS.